

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 8

**Votants:** 10

**Séance du 13 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON

**Sont présents:** Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Laurence PICOT, Isabelle BILAND-PERENNES, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE

**Représentés:** Eric MORVAN par Denis CELADON, Claudine CHATEIGNER par Laurence PICOT

**Excuses:** Anais CAPARROS

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Evelyne BEAUVAIS

**Modifications de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les devis de travaux n'ont pas été réceptionnés, que le montant de la subvention concernant les travaux de l'église n'est toujours pas connue, qu'il convient donc de supprimer trois points à l'ordre du jour afin de pouvoir délibérer en présence de l'ensemble des informations :

- TRAVAUX DE TOITURE ARRET DE BUS
- CCPN : FONDS DE CONCOURS
- PNR DEMANDE DE SUBVENTION

Il convient également d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- EXTENSION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2021 - DE 2021 015**

Le procès verbal de la séance du 17 mars 2021 est approuvé et signé par tous les membres présents.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2020 - DE 2021 016**

Monsieur CELADON, Maire donne la parole à Madame BEAUVAIS. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 676.64			54 954.89	19 676.64	54 954.89
Opérations exercice	112 702.78	97 372.71	103 791.97	138 836.17	216 494.75	236 208.88
<b>Total</b>	<b>132 379.42</b>	<b>97 372.71</b>	<b>103 791.97</b>	<b>193 791.06</b>	<b>236 171.39</b>	<b>291 163.77</b>
Résultat de clôture	35 006.71			89 999.09		54 992.38
Restes à réaliser	60 307.91	63 602.61			60 307.91	63 602.61
<b>Total cumulé</b>	<b>95 314.62</b>	<b>63 602.61</b>		<b>89 999.09</b>	<b>60 307.91</b>	<b>118 594.99</b>
Résultat définitif	31 712.01			89 999.09		58 287.08

Monsieur CELADON ayant quitté la salle, Madame BEAUVAIS demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, le Compte Administratif de l'exercice 2020 conforme au Compte de Gestion dressé par Monsieur De Lamberterie, receveur municipal

#### **ADOPTÉE à l'unanimité**

##### **Objet: AFFECTATION DU RESULTAT - DE 2021 017**

*Vu les résultats de clôture du budget communal à la fin de l'année 2020,*

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat et couvrir obligatoirement le déficit de la section d'investissement ,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	54 954.89
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>35 044.20</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>89 999.09</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>89 999.09</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	31 712.01
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	58 287.08
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

#### **ADOPTÉE à l'unanimité**

##### **Objet: PROPOSITION DU TAUX DES TAXES - DE 2021 018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux d'imposition de 2021 des taxes d'habitation et foncières.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 35.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 38.48 %

#### **ADOPTÉE à l'unanimité**

**Objet: SUBVENTIONS 2021 - DE 2021 019**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de ne pas attribuer de subventions au titre de l'année 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Objet: BUDGET PRIMITIF 2021 - DE 2021 020**

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2021 comme suit :

- section de fonctionnement	191 110.08 €uros
- section d'investissement	162 395.62 €uros

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Objet: SIRSAP RETRAIT DES COMMUNES DE CHATENOY ET CHEVRAINVILLIERS - DE 2021 021**

*Vu la délibération du 4 février 2020 de la commune de Châtenoy ;*

*Vu la délibération du 27 janvier 2021 du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire et d'Accueil Périscolaire (SIRSAP) Aufferville, Bougligny, Châtenoy, Chevrainvilliers, La Madeleine sur loing et Maisoncelles en Gâtinais se prononçant favorablement sur le retrait des communes de Châtenoy et Chevrainvilliers ;*

Considérant que les frais de fonctionnement seront pris en charge par ces communes du 1er janvier 2020 au 04 juillet 2020 ;

Considérant que ces communes continueront à participer aux frais de scolarité des enfants finissant leurs cycles sur le RPI ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur le retrait des communes de CHATENOY et CHEVRAINVILLIERS et sur les conditions financières de ce retrait ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Objet: DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE - DE 2021 022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une administrée, Madame MEYER, a demandé la possibilité pour sa fille Julia de continuer sa scolarité au RPI d'Aufferville-Bougligny à la rentrée 2021 alors même qu'elle entame un nouveau cycle en entrant en école élémentaire ;

Considérant les arguments de Madame MEYER, notamment l'implantation géographique de son lieu de travail ;

Considérant que la commune adhère désormais au RPI de Saint Pierre les Nemours ;

Considérant l'existence d'un transport scolaire à destination des écoles de Saint Pierre les Nemours;

Considérant le coût de la scolarité au RPI de Saint Pierre les Nemours par rapport au RPI d'Aufferville-Bougligny ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas accorder de dérogation scolaire pour Julia CANARD MEYER ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer la famille et le RPI d'Aufferville-Bougligny ;
- DIT que Julia CANARD MEYER devra être scolarisée sur le RPI de Saint Pierre les Nemours.

#### **ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **Objet: EXTENSION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - DE 2021 023**

*Vu les article L2122-22 et notamment le 26° et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),*

*Vu la délibération du 23 mai 2020 relatives aux délégations conférées au Maire par le Conseil Municipal,*

*Considérant que l'article L2122-2-2-26° du Code général des collectivités territoriales autorise désormais la délégation au Maire de la faculté de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'étendre les délégations du Conseil Municipal au Maire afin qu'il puisse demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, étant précisé que cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

#### **ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- AIDE FINANCIERE CANTINE RPI SAINT PIERRE LES NEMOURS : le conseil municipal décide de ne pas mettre en place d'aide.
- COMMISSION DES CHEMINS : une première réunion a eu lieu le 30 mars, les membres vont établir un état des lieux afin de voir les actions à mettre en place.
- TRAVAUX DU GITE : les travaux sont retardés, une solution est en train d'être recherchée. Certains conseillers municipaux souhaitent reconstruire l'architecte.
- ILLUMINATIONS DE NOEL : des devis sont en cours pour acquérir du matériel pour la rue Creuse.
- SECURISATION DE LA RUE DE LA MAIRIE : Monsieur le Maire a rencontré la responsable du Département concernant la voirie, qui a proposé, au vu de la configuration et du passage de certains véhicules, la mise en place d'une zone 30.
- CCPN : référent médiathèque, Isabelle BILAND-PERENNES se porte volontaire.
- FIBRE : une réunion d'étude d'exécution a lieu le 6 mai en mairie de Fay les Nemours. Les travaux seront terminés cette année pour une commercialisation fin d'année ou début d'année 2022.
- PARC EOLIEN DE FAY LES NEMOURS : Madame PANNESE explique qu'un collectif a été créé le 12 avril. Des tracts seront distribués à la fin du mois d'avril, une pétition suivra.

- TERRAIN A PROXIMITE DU CIMETIERE : Monsieur DOUANNE demande si il est possible de contacter le propriétaires pour déplacer les tas de terre qui gêne la visibilité du carrefour et abime le mur du cimetière.

- RETOURS COMMISSIONS : Madame BILAND-PERENNES explique qu'elle a participé à une visioconférence avec la Présidente de la Région Ile de France qui leur a fait part de la possibilité d'obtenir des subventions pour les projets menés par les communes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45*

Le Maire  
Denis CELADON

